

# LA PLUME DES RELAIS



## DANS CE NUMÉRO

Au sommaire de ce numéro, nous vous avons concocté un topo sur le prélèvement à la source. Retrouvez un dossier spécial sur les enfants et les écrans.

L'an passé Delphine avait souhaité introduire le langage des signes durant les temps d'éveil. Pour la rentrée, Myriam et Delphine vont centrer les animations sur la pédagogie Montessori. Retrouvez dans ces pages, un petit aperçu des activités que vous pouvez mettre en place avec les

## NOS COORDONNÉES

Relais Assistants Maternels  
7 rue des Frères Renaud  
70290 CHAMPAGNEY  
Champagney: 03 84 23 18 79  
Ronchamp : 03 84 62 78 17 (Mardi)  
[ramchampagney@fede70.admr.org](mailto:ramchampagney@fede70.admr.org)

g

Le hibou, hou, hou,  
Aux yeux doux, hou, hou,  
Vient de sortir de son trou.

Tout le jour il a dormi,  
Maintenant que vient la nuit  
Il surveille la forêt  
Qui sommeille, qui sommeille.

## NOUVEAU TEMPS D'ANIMATION LE MERCREDI

Le RAM est heureux de vous accueillir chaque mercredi de 9h à 11h à Champagney pour un temps d'éveil supplémentaire depuis la rentrée !

## CALCUL DE VOS CONGÉS PAYÉS

Suite aux erreurs constatées, votre RAM vous fait un point sur les congés payés et vous invite à nous contacter .



OCTOBRE - NOVEMBRE - DECEMBRE 2018 / N°46

## CALCUL DES CONGÈS PAYÉS

Nous vous rappelons que dans le cas d'une mensualisation en année complète, l'indemnité de congés payés est incluse dans le calcul du salaire qui est lissé sur l'année. **Il n'y a donc pas d'indemnité de congés à ajouter.**

En revanche, dans le cas d'une année incomplète, **cette indemnité est à calculer en plus du salaire et à verser pour l'année écoulée au 31 mai** (sur le salaire de juin) en une ou plusieurs fois.

Deux méthodes de calcul sont disponibles : le 10ème du salaire net ou la méthode dite du « maintien de salaire ». Nous vous rappelons que selon la convention collective des assistants maternels et des parents-employeurs, le montant le plus avantageux est à privilégier. Ainsi, les deux méthodes sont à calculer pour ensuite garder le montant le plus haut. Dans la pratique, la méthode dite du « maintien de salaire » est souvent la plus avantageuse. Celle-ci est composée d'un calcul plus détaillé que le 10ème et si vous avez des enfants à vous de moins de 15 ans, ceci est pris en compte dans ce second calcul.

**Ainsi, nous vous encourageons à venir nous consulter en avril ou mai car nous nous sommes aperçues qu'un certain nombre d'erreur dans le calcul des congés avait été commis.**

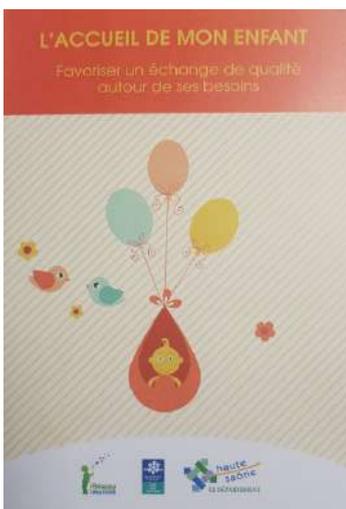
En cas d'erreur, il est possible de revenir en arrière et vous pouvez dans ce cas avoir à rembourser le trop perçu à votre parent-employeur.

Où trouver la Convention Collective des Assistants Maternels et des Particuliers-Employeurs ? Suivez ce lien sur le site web de Légifrance :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?idConvention=KALICONT000005635807>

## LIVRET D'ACCUEIL À VOTRE DISPOSITION

Nous vous rappelons que le livret d'accueil réalisé par la PMI et le réseau des RAM de Haute-Saône est à votre disposition gratuitement au RAM.



d'un petit plus.

Il permet d'individualiser l'accueil et de favoriser la communication avec les parents autour de l'enfant.

Nous vous recommandons d'en garder un exemplaire vierge afin de le présenter lors de vos entretiens de rencontre et d'embauche avec vos futurs parents-employeurs. Son utilisation n'est pas obligatoire, il s'agit

# INFOS

## NOUVEAUTÉ À LA DIRECCTE

Depuis le 1er avril 2018, la Direction Départementale du Travail (DIRECCTE) de Bourgogne Franche-Comté reçoit les usagers uniquement sur rendez-vous. Passez le mot à vos parents-employeurs !

**Renseignements en droit du travail**

**Prenez rendez-vous en ligne !**

Des interrogations sur votre contrat de travail, vos horaires ?

Vous souhaitez rencontrer une personne pour faire le point sur votre situation ?

Plus besoin de vous déplacer pour prendre rendez-vous !

▶ **A compter du 1er avril**, la DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté met en place un système de prise de rendez-vous en ligne dans ses 8 départements.

**2 possibilités :**

Sur Pagesjaunes.fr : tapez « Direccte » puis votre département ou votre ville, cliquez sur le bouton Prendre RDV et remplissez le formulaire ;

ou sur le site internet de la DIRECCTE : <https://bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr> en cliquant sur l'icône « Prendre rendez-vous » en page d'accueil et remplissez le formulaire.

▶ Vous choisissez la date, l'heure et le lieu du rendez-vous

▶ Un email de confirmation de votre rendez-vous est envoyé.

**Direccte Bourgogne-Franche-Comté**  
Unité départementale de Haute-Saône  
5 Place Beauchamp - 70014 Vesoul cedex  
[www.bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.direccte.gouv.fr)



# LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE



Vous en avez entendu parler durant votre déclaration d'impôt sur le revenu, le prélèvement à la source (PAS) sera mis en place dans les prochains mois. Qu'en est-il des assistants maternels ? Voici une information complète et simplifiée, délivrée par le centre national Pajemploi. Faites passer le mot à vos parents-employeurs !

## Le PAS reporté à 2020 pour les assmats

Le 5 juillet 2018, Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes Publics, a annoncé le report du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu pour tous les salariés de particuliers-employeurs. **Initialement prévu au 1er janvier 2019, il est reporté au 1er janvier 2020.**

Pour les particuliers-employeurs, rien ne change dans les mois à venir. Ils continueront, comme aujourd'hui, de déclarer et rémunérer leur salarié sans prise en compte de l'impôt.

**Pour les salariés, en 2019, aucun montant d'impôt ne sera retenu sur leur salaire.** Toutefois, à partir de 2020, ils paieront à la fois l'impôt de 2019 et de 2020. Une communication personnalisée sera adressée au RAM, qui vous en fera part ensuite, dans les prochains mois par la DGFIP.

## Le Libre choix de mode de garde (CMG) simplifié

Côté parents-employeurs, à partir de mars 2019, ce ne seront plus les CAF et MSA qui verseront aux parents-employeurs leur remboursement CMG. Ce sera le centre national Pajemploi qui calculera et versera cette prestation.

Sur ce montant, seront désormais déduites les cotisations éventuellement dues par l'employeur, essentiellement pour la garde d'enfant à domicile.

**ATTENTION :** Il ne s'agit pas d'un « CMG tiers payant », comme cela avait été envisagé il y a

quelques années. La prestation ne sera en aucun cas versée directement aux salariés assistants maternels.

**Au moment de la déclaration, les parents-employeurs connaîtront instantanément le coût réel de la garde et le montant des aides dont ils bénéficieront.** Bonne nouvelle pour vos employeurs, les délais de traitement et de versement du CMG seront raccourcis.



## Le nouveau service « tout-en-un »

En février 2019, le centre national Pajemploi proposera aux particuliers-employeurs le service « tout-en-un » qui simplifiera et raccourcira les démarches. **En une seule opération, l'employeur déclare, perçoit la prestation CMG et rémunère son salarié.** Il sera directement prélevé des frais liés à l'emploi d'un assistant maternel agréé ou d'une garde d'enfant à domicile comme les cotisations, le salaire et les impôts à compter de 2020.

Le centre national Pajemploi s'occupera de verser directement, la rémunération sur le compte bancaire de l'assistant maternel. **L'accord des deux parties sera indispensable pour utiliser ce service.**

Dès l'automne 2018, une campagne de récupération des coordonnées bancaires des parents-employeurs sera menée. C'est une condition indispensable pour recevoir la prestation CMG simplifiée dès mars 2019 et être prélevé de l'impôt à la source de leur salarié assistant maternel en 2020. **La campagne se fera directement sur le site web du centre national Pajemploi lors des déclarations mensuelles, et une communication spécifique sera mise en place.**

# ENFANTS ET ÉCRANS : LES PARENTS S'INTERROGENT



Les écrans (télévision, ordinateur, tablette et téléphone) font maintenant partie du quotidien de la plupart des familles. Bien qu'ils soient

divertissants et pratiques dans certaines situations, les écrans peuvent comporter plusieurs désavantages pour la santé et le développement des enfants. C'est pourquoi, il est conseillé d'en encadrer l'usage.

Source : UNAF ( Union Nationale des Associations Familiales) - Etude « Les tout-petits et les écrans, étude sur les attitudes des parents ».

Avant 3 ans, l'enfant se construit en agissant sur le monde : la télévision risque de l'enfermer dans un statut de spectateur à un moment de sa vie où il l'entoure.

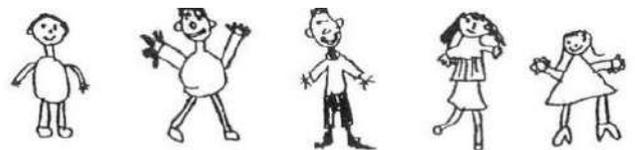
En effet, le développement d'un jeune enfant passe par la motricité et la capacité à interagir avec les adultes et les autres enfants qui l'entourent et avec les objets qu'il rencontre.



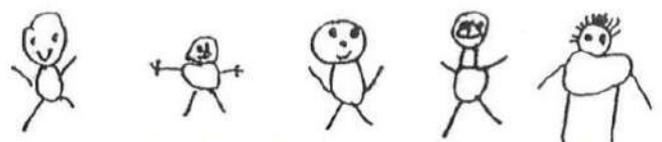
Source : CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel) - Etude « L'impact de la télévision sur le tout-petit ».

Pour développer ses capacités, l'enfant doit utiliser activement ses cinq sens en s'appuyant notamment sur la relation avec un adulte qui répond à ses sollicitations.

Un très jeune enfant exposé aux écrans reçoit un flux d'images et de sons qu'il ne comprend pas et qui peuvent entraver son développement.



Dessins d'enfants de 5 à 6 ans exposés à moins de une heure de télévision par jour.



Dessins d'enfants de 5 à 6 ans exposés à plus de trois heures de télévision par jour.

Etude de l'INSERM sur l'impact de la télévision sur les enfants

# Apprivoiser les écrans et grandir



3 - 6 - 9 - 12



## Avant 3 ans

L'enfant a besoin de construire ses repères spatiaux et temporels



## De 3 à 6 ans

L'enfant a besoin de découvrir toutes ses possibilités sensorielles et manuelles



## De 6 à 9 ans

L'enfant a besoin de découvrir les règles du jeu social



## De 9 à 12 ans

L'enfant a besoin d'explorer la complexité du monde



## Après 12 ans

L'enfant commence à s'affranchir des repères familiaux

La TV, pas avant **3** ans

La console personnelle, pas avant **6** ans

Internet après **9** ans

Les réseaux sociaux après **12** ans

“ J'ai imaginé la règle « 3-6-9-12 » comme une façon de répondre aux questions les plus pressantes des parents et des pédagogues. ”

[www.sergetisseron.com](http://www.sergetisseron.com)

À tout âge, choisissons ensemble les programmes, limitons le temps d'écran, invitons les enfants à parler de ce qu'ils ont vu ou fait, encourageons leurs créations.

ères

# ÇA S'EST PASSÉ AU RELAIS



Peinture 3D maison à Ronchamp

Semoule et transvasement à Ronchamp



Mes émotions en comptine à Champagny



Peinture aux doigts à Ronchamp



Porte-crayon à Champagny

# BRICO

## MONTESSORI DES TOUT-PETITS : LES COULEURS

Montessori, nous avons tous entendu parler autour de nous. Autonomie, confiance en soi, concentration, créativité ... Voici quelques-uns des nombreux potentiels que la pédagogie Montessori permet de développer chez l'enfant. S'équiper en jouets et jeux éducatifs peut vite revenir cher ... Sauf si vous fabriquez vous-même vos supports d'animation en recyclant cartons, pinces à linge et autres éléments facilement trouvables à la maison. Voici quelques idées de bricolages que vous pouvez réaliser avec l'aide des enfants pour ensuite vous en servir comme support à l'apprentissage.

Nous entendons souvent parler de Montessori pour les plus grands, nous avons décidé de faire un focus sur l'apprentissage des couleurs pour les tout-petits. Internet regorge d'idées, n'hésitez pas à utiliser cet outil enrichissant afin de développer ce bref aperçu !



Tri des couleurs avec des rouleaux en carton et des bâtonnets en bois.

Puis avec des pinces à linge et un cercle de carton.



Apprentissage des formes et des couleurs.

## COIN LECTURE

### 100 activités Montessori à la maison

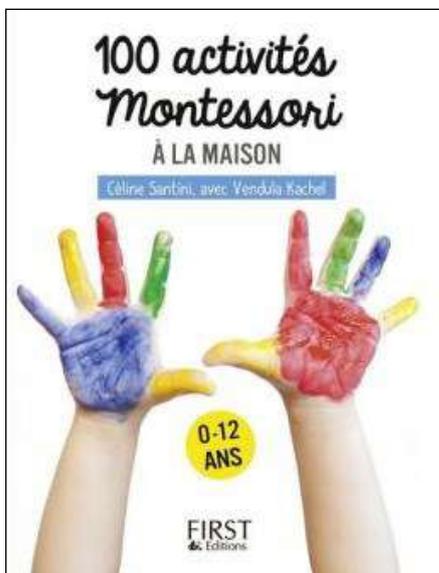
De Céline Santini et Vandula Kachel

100 activités issues de la pédagogie Montessori, classées par tranche d'âge (de 0 à 12 ans), à mettre en pratique pour favoriser l'épanouissement et l'éveil de l'enfant !

Souhaitant rendre accessible au plus grand nombre cette pédagogie et à prix mini (2.99 euros), les auteurs proposent 100 activités pour les enfants de 0 à 12 ans s'articulant autour de :

- L'éveil à la nature (faire germer une graine, observer les abeilles, etc.) ;
- L'éveil à la culture et au monde (s'initier à l'archéologie, créer un dessin animé, etc.) ;
- L'éveil du corps et des cinq sens (sentir en aveugle, tester la gravité, etc.) ;
- L'éveil à la vie pratique (découvrir les aimants, casser une noix, etc.).

Une mine d'or pour ceux qui souhaitent mettre en œuvre facilement cette pédagogie au quotidien afin de développer l'épanouissement et les savoirs !



# LE COIN DES INFOS



## VOTRE SITUATION CHANGE

Numéro de téléphone, déménagement, places disponibles (un enfant arrive ou part de chez vous)... Vous avez obligation de prévenir la DSSP de Vesoul (par courrier) à l'adresse suivante :

**Direction de la Solidarité et de la Santé Publique**  
**Place du 11<sup>ème</sup> chasseur**  
**70006 VESOUL Cedex**

Pensez également à prévenir votre RAM pour donner vos disponibilités, en temps réel, aux parents en recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le). Vous pouvez nous contacter par téléphone au 03 84 23 18 79 ou nous rencontrer au Relais.

### Pourquoi informer votre Relais ?

**Les parents en recherche d'un mode de garde nous contactent toute l'année afin d'obtenir la liste de leur commune. Une liste à jour permet de leur fournir une information complète pour vous joindre.**

## TEMPS D'ANIMATION AU RAM

Chaque mardi matin à Ronchamp (14 place du 14 juillet) et chaque mercredi et vendredi matin à Champagny (7 rue des frères Renaud) de 9h à 11h, vous pouvez, avec les enfants que vous accueillez, venir partager un temps d'animation. Il vous est également proposé un espace convivial de jeu, de socialisation et d'échanges entre assistants maternels. Vous pouvez vous y rendre librement, selon le rythme des enfants. **Gratuit et sur inscription. Inscription possible jusqu'au matin même.**

## LES RDV ADMINISTRATIFS

Besoin d'une information sur la législation, un contrat ou la mensualisation ? **Le RAM de Champagny est à votre disposition les lundis et jeudis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30, le mardi matin de 8h à 11h30 et les mercredis et vendredis après-midi. Le RAM de Ronchamp vous accueille le mardi après-midi. Il vous est conseillé de prendre rendez-vous.**

## JOURNÉE PROFESSIONNELLE DES ASSMATS : IL RESTE DES PLACES !

Dans le précédent numéro de La Plume des Relais, nous vous avons annoncé que la 1ère journée départementale des assistants maternels se tiendra le samedi 17 novembre 2018 à Saint Loup-sur-Semouse. **Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 octobre. Contactez nous pour obtenir le bulletin d'inscription.** Nous vous ferons un compte-rendu des temps forts de cette journée dans notre prochain numéro pour ceux qui n'ont pas pu y assister.

## DEUX NOUVEAUTÉS DE RENTRÉE

Les Doudous Nounous de la Médiathèque auront lieu au RAM les vendredis 19 octobre et 16 novembre à partir de 9h30.

Depuis septembre, votre RAM vous propose un troisième temps d'animation hebdomadaire les mercredis matins à Champagny.

**Cette gazette trimestrielle est envoyée gratuitement à tous les assistants maternels de la CCRC.**

**Elle est également disponible au Relais et sur le site : [www.ccrc70.fr](http://www.ccrc70.fr)**